

24
juin 2019

▲ Niv. 2


L'État a
répondu

Pologne

Création de l'alerte : 04 janv. 2016

La loi polonaise relative au service public de diffusion supprime les garanties d'indépendance

SOURCE DE LA MENACE ▶ Etatique

CATÉGORIE  ▶ Autres actes ayant des effets dissuasifs sur la liberté des médias

AUTEUR : AEJ, Article 19, CPJ, FEJ/FIJ, Index, RSF

La loi polonaise relative à la gouvernance du service public de radio-diffusion qui a été adoptée à la hâte par le Parlement polonais prévoit la suppression des garanties d'indépendance du service public de la télévision (TVP) et de la radio (PR), en violation des normes du Conseil de l'Europe et du mandat donné par la Constitution polonaise à l'autorité indépendante de diffusion (KRRiT) de maintenir l'intérêt du grand public à la diffusion. La loi adoptée octroie à un ministre du Gouvernement les pouvoirs exclusifs de nomination et de révocation de l'ensemble des membres des conseils de surveillance et d'administration de la TVP et de la PR, les rendant entièrement dépendant de la bonne volonté et des faveurs du gouvernement. Les dispositions proposées représentent un glissement vers un contrôle direct du Gouvernement sur le positionnement stratégique et éditorial des diffuseurs publics qui est totalement inacceptable dans une véritable démocratie. Les changements drastiques proposés ont été adoptés par le Parlement sans que le texte en question ait fait l'objet d'un débat public ouvert et ce en dépit des fortes objections soulevées par la KRRiT et de nombreux organismes concernés en Pologne et à l'étranger. Les plans du Gouvernement polonais contredisent directement les engagements pris par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe dans sa déclaration de 2012 relative à la gouvernance des médias de service public. Celle-ci déclarait que les médias de service public doivent rester indépendants de toute interférence politique ou économique et doivent être responsables et transparents étant donné qu'ils ont l'obligation de servir le public dans toute sa diversité. Les organisations qui soumettent cette alerte appellent le parti au pouvoir en Pologne à abandonner immédiatement la loi proposée.

MISES À JOUR

24 juin 2019 : Le 11 juin 2019, dans une déclaration devant le Parlement, le chef de la KRRiT Witold Kołodziejski a reconnu que les médias de service public étaient tenus d'offrir une programmation objective et pluraliste. Il a également nié toute responsabilité en matière de surveillance du niveau d'objectivité et de pluralisme dans les médias électroniques (publics et commerciaux) polonais dans la mesure où cela obligerait la KRRiT à limiter la liberté d'expression et où « chaque radiodiffuseur a le droit de façonner sa programmation comme il l'entend ».

➔ **Procès-verbal de réunion (n° 172) de la commission de la culture et des médias du 11 juin 2019 (en polonais)**

26 mai 2019 : Le 20 mai 2019, la KRRiT a publié une étude, commandée à l'Université Jean-Paul II de Cracovie, surveillant le contenu de l'émission d'information quotidienne de TVP « Les Nouvelles » (Wiadomości). L'étude, menée en 2017, a conclu que Wiadomości « favorisait le parti au pouvoir », « manquait de pluralisme et de reportage impartial », et présentait « des éléments de propagande mettant en exergue les succès du gouvernement ».

➔ **Rapport de l'Université Jean-Paul II relatif à la mise en œuvre des programmes par les entreprises de radiodiffusion de service public en 2017 (en polonais)**

15 mars 2019 : Le 11 février 2019, sur la base d'informations selon lesquelles TVP n'avait pas assuré une couverture juste et impartiale à l'approche des élections municipales de l'automne précédent, la Commission électorale nationale (PKW) a demandé à la KRRiT de surveiller la couverture médiatique des prochaines élections au Parlement européen. Le 11 mars 2019, la KRRiT a rejeté la demande, invoquant un manque de fonds, de personnel et de temps.

04 juil. 2017 : Le 7 juillet 2016, la nouvelle « Loi sur le Conseil National des médias » est entrée en vigueur. Celle-ci dispose que deux des cinq membres du Conseil seront désignés par les partis d'opposition alors que les trois autres seront nommés par les autorités en place. Ce système de nominations des cadres supérieurs du radiodiffuseur public effectuées par le nouveau Conseil national des médias a été critiqué par certaines organisations de journalistes comme étant réalisé, de fait, sous le contrôle politique et économique des autorités gouvernementales, en violation des normes du Conseil de l'Europe concernant l'indépendance des médias de service public. Selon la polonaise Towarzystwo Dziennikarskie (Société des journalistes), à partir du 4 juillet 2017, 228 journalistes ont perdu leur emploi, soit en étant licenciés soit en démissionnant, suite aux changements de gestion dans la radio et la télévision publiques depuis le début de 2016.

➔ **Déclaration de la AJE: "AEJ challenges Polish government claim of independence in revised public broadcasting system"**

➔ **Déclaration de Towarzystwo Dziennikarskie (en polonais)**

07 janv. 2016 : Le 7 janvier 2016, le Président polonais, Andrzej Duda, a promulgué la loi relative à la gouvernance du service public des médias.

➔ Texte de la loi publiée au Journal officiel du 7 janvier 2016 (en polonais)

INFORMATIONS ADDITIONNELLES



- ➔ Article publié par le Centre for Freedom of the Media (CFOM): State capture of public media: The case of "Wiadomości" (The News), Polish public television main daily newscast (en anglais)
- ➔ Communiqué de l'Union Européenne de Radio-Télévision (UER) : "Pologne : l'UER demande au gouvernement de préserver l'indépendance de l'audiovisuel public"
- ➔ Compte-rendu de l'AEJ : "How Poland's public service TV was turned into a government mouthpiece"
- ➔ Communiqué de presse de RSF: "RSF appelle l'UE à se montrer ferme si la Pologne maintient sa nouvelle loi sur les médias"
- ➔ Lettre ouverte à Jean-Claude Juncker l'exhortant à exiger de Varsovie l'abrogation de la loi sur les médias publics
- ➔ Communiqué de l'UER (en anglais) : "EBU appeals to Polish president to reject controversial media bill"
- ➔ Communiqué de presse de l'UER (en anglais) : "Press Freedom and Media Organisations issue statement opposing abolition of essential safeguards for public service media pluralism and independence in Poland"
- ➔ Lettre de l'UER au Parlement polonais (29 décembre 2015)
- ➔ Lettre ouverte de l'AEJ (en anglais) : "AEJ Open Letter asks Polish ministers to shelve 'hasty' plans for government control over public broadcasting "
- ➔ Communiqué de presse de la FEJ (en anglais): "Polish media reform to exert more control on public service broadcaster"

RÉPONSES DE L'ÉTAT



15 mars 2017 | Réponse du Gouvernement polonais

- ➔ Lettre de la Représentation permanente de Pologne auprès du Conseil de l'Europe



25 janv. 2016 | Réponse du Gouvernement polonais (en anglais)

➔ **Lettre de la Représentation permanente de la Pologne auprès du Conseil de l'Europe**

SUITES DONNÉES



02 mai 2017 | Le Commissaire aux droits de l'homme du CdE détaille les conditions nécessaires à l'existence d'un service public des médias solide et bénéficiant d'un financement suffisant.

➔ **Commentaire du Commissaire aux droits de l'homme: "Le service public de radiodiffusion menacé en Europe"**



15 juin 2016 | Dans le contexte de la réforme des médias de service public menée actuellement, le Commissaire a exhorté les autorités polonaises à veiller à ce que l'indépendance de ces médias soit garantie et à ce qu'ils soient protégés contre les influences politiques.

➔ **Communiqué de presse du Commissaire aux droits de l'homme présentant le rapport de sa visite de février 2016 en Pologne**



15 juin 2016 | Le Secrétaire général salue le dialogue constructif engagé avec les autorités polonaises sur la législation relative aux médias du secteur public.

➔ **Extrait des notes d'allocution du Secrétaire général à la 1260ème réunion des Délégués des Ministres**



07 juin 2016 | Dialogue expert entre le gouvernement polonais et le Conseil de l'Europe: publications des conclusions des experts

➔ **Opinion des experts du Conseil de l'Europe sur les trois projets de lois relatifs aux médias du service public polonais (en anglais)**



16 févr. 2016 | A son retour d'une visite en Pologne, le Commissaire aux Droits de l'homme du Conseil de l'Europe exprime sa préoccupation suite à l'adoption, en décembre 2015, d'une loi intérimaire dans le domaine du service public des médias, dans l'attente de l'adoption d'une réforme plus large de ce secteur, avant l'été 2016.

➔ **Communiqué de presse du Commissaire relatif à sa visite en Pologne (en anglais) : "Poland: slow down and consult on legislation to avoid human-rights backsliding"**



14 janv. 2016 | Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe mentionne les changements apportés à la loi polonaise relative à la radio et télédiffusion dans son allocution devant le Comité des Ministres

- ➔ **1244ème réunion des Délégués des Ministres (13 janvier 2016) : Extrait des notes d'allocution du Secrétaire Général relatif à la Pologne**



06 janv. 2016 | La Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias appelle le gouvernement polonais à retirer les propositions législatives visant à modifier le processus de désignation des instances de gestion des diffuseurs publics.

- ➔ **Déclaration de Dunja Mijatović, Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias**



05 janv. 2016 | Le Secrétaire général du Conseil de l'Europe Thorbjørn Jagland fait part de son inquiétude concernant la nouvelle loi polonaise relative au service public de diffusion et son impact potentiel sur l'intégrité et l'indépendance des médias publics.

- ➔ **Lettre du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe adressée au Président polonais (en anglais)**



05 janv. 2016 | Le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe demande au Président polonais de ne pas signer la nouvelle loi relative aux médias

- ➔ **Déclaration du Commissaire aux droits de l'homme (en anglais)**

INSTRUMENTS DU CONSEIL DE L'EUROPE



15 déc. 2016 | Recommandation CM/Rec(2012)1 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la gouvernance des médias de service public (adoptée par le Comité des Ministres le 15 février 2012, lors de la 1134e réunion des Délégués des Ministres)

- ➔ **Lire la recommandation**

04 avr. 2016 | Fiche thématique relative à la liberté d'expression et aux médias audiovisuels

- ➔ **Aperçu de la jurisprudence de la CEDH et autres sources pertinentes du Conseil de l'Europe relatives à la liberté d'expression et aux médias audiovisuels (disponible en anglais uniquement)**

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Cette rubrique présente une sélection non-exhaustive des documents du CdE et de la jurisprudence de la CEDH. Cette information ne constitue pas une évaluation juridique de l'alerte et ne doit pas être interprétée ou utilisée en ce sens.